



Cocktail Activité Neige Alpes du Sud

11-13 ans et 14-16 ans

Colonie de vacances Hiver - Molineas en Queyras

En plein cœur du Parc Naturel Régional du Queyras, ce séjour multi-activités permet à votre ado de vivre une première approche d'une colonie en période hivernale.

Durant ce séjour, tous les sens seront enjoués, la vue par des paysages enneigés uniques et sublimes, le toucher par cette neige que peu connaissent, l'odorat par ce mélange entre neige, faune et flore qui font de ce territoire un cocktail d'odeurs et de sensations uniques. Ou bien encore par des goûts en découvrant une gastronomie et un savoir-faire local.

Grâce à un cocktail d'activité neige et des intervenants passionnés, votre enfant passera un séjour de rêve. Les Alpes du Sud sauront combler le désir d'aventure de votre ado.

- **Durée** : 8 jours
- **Âge** : 11-13 ans et 14-16 ans
- **Effectif** : 44 maximum
- **Hébergement** Chalet de montagne le Genepy à Molineas en Queyras
- **Activités** : ✓Ski Alpin ✓ chiens de traîneaux ✓ construction igloo ✓ balade en raquette ✓ patinoire

Programme

- 2 jours de ski :

-Pour les skieurs confirmés, glisse sur le domaine skiable en petits groupes (12 jeunes max) avec les animateurs Argos junior.

-Pour les débutants : option cours avec moniteurs obligatoire le matin. Option **+50 €** (2 heures de cours par jour) et l'après-midi progression avec les animateurs Argos junior sur les pistes vertes ou bleu.

- Chiens de traineaux : Initiation à la conduite des traineaux avec les chiens
 - Patinoire
 - Olympiade des neiges (Orientation, labyrinthe aveugle, concours de luge, initiation aux recherches de victimes d'avalanches, tir à l'arc....)
 - Construction igloo
 - Raquettes à neige avec découverte du milieu (niveau facile)
 - Chasse au trésor dans le village de Saint Véran
-
- En soirée veillées animées par les animateurs Argos junior.

Hébergement

En chalet le Genepy à Molines en Queyras

Le chalet a une capacité de 49 places en chambres de 2 à 6 lits.

Au 1er étage :

Chambre 1 : 5 lits /Chambre 2 : 6 lits / Chambre 3 : 4 lits /Chambre 4 : 3 lits / Chambre 5 : 5 lits/Chambre 6 : 2 lits /Chambre 7 : 3 lits

Au 2e étage : Chambre 8 : 6 lits/Chambre 9 : 5 lits / Chambre 10 : 6 lits Chambre 11 : 4 lits



Société au capital de 4000 euros – 523 673 747 R.C.S NICE
12 Route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup
Immatriculation au registre de voyages et de séjours IM 006100084

Encadrement

Brevet d'État Alpinisme degré
Animateur BAFA (1 animateur pour 8)
Assistant sanitaire

Les transports

Prise en charge

Les jeunes sont pris en charge au départ de Lyon, Paris.

Départ Lyon en train pour Mont Dauphin. A l'arrivée transfert en bus ou minibus à notre hébergement.

Départ Paris gare de Lyon en TGV pour Mont Dauphin. A l'arrivée transfert en bus ou minibus à notre hébergement.

Sur place

A notre chalet à Molines en Queyras.

Restauration

- Cuisine familiale
- Goûter en arrivant des activités
- Menus variés : un féculent et un légume vert chaque jour avec viande ou poisson
- Menus de régime spécifique sur demande.
- Sauf 1 jour ou le repas sera pris à l'extérieur Les repas du midi sont pris au chalet au chaud . Après-midi possibilité repos au chalet.

Périodes 2024

Samedi 10 au samedi 17 février

Samedi 17 février au samedi 24 février

Tarif

*Du samedi 10 février au samedi 17 février

AU DÉPART DE Paris 1324 € * départ en TGV

DIRECT SUR PLACE 1089 €

*Du samedi 17 février au samedi 24 février

AU DÉPART DE Lyon 1215€ * départ en train

DIRECT SUR PLACE 1089 €

AU DÉPART DE PARIS 1324 € * départ en TGV

ARGOS VOYAGES EURL

Société au capital de 4000 euros – 523 673 747 R.C.S NICE

12 Route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup

Immatriculation au registre de voyages et de séjours IM 006100084

Options

*Option débutant (obligatoire) cours esf : +50€ pour 4 heures (2 sessions de 2 heures)

* Argos Voyages vous propose une souscription d'assurance auprès d'ASSUREVER. Deux types de garanties sont proposés : Multirisque (4.2% du montant du séjour) Option Protection sanitaire (5.2% du montant du séjour)

Le prix comprend :

- L'hébergement en pension complète du jour 1 soir au jour 8 midi.
- Encadrement du séjour par BAFD et BAFA
- Un assistant sanitaire
- Les activités avec fourniture du matériel (ski , casques)
- Le forfait ski pour 2 jours
- Le matériel ski avec casque
- La sortie raquette avec encadrement guide et fourniture du matériel
- L'activité chiens de traîneaux
- La patinoire (1/2 journée)
- Le transport au départ de Paris ou Lyon (si option sélectionnée)

Le prix ne comprend pas :

- Le piquenique midi du 1er jour.
- Les dépenses personnelles.
- L'assurance annulation.

Préparer son départ

- Fiche inscription à remplir et à renvoyer avec un acompte de 30 %
- Fiche sanitaire de liaison renseignée ([à télécharger](#))
- Copie attestation assurance maladie (ou CMU)
- Copie carte vitale
- Taille, poids, pointure et niveau de ski ou snowboard
- Copie carte d'identité (attention votre enfant doit avoir sa carte sur lui le jour du départ)
- Règlement intérieur signé (il vous sera envoyé après réception de votre inscription)
- Solde à verser avant le début du séjour (possibilité de règlements échelonnés)

Inscription et adhésion

L'inscription est enregistrée dès réception :

- Du dossier d'inscription intégralement rempli et du versement de l'acompte 30% du montant du séjour,

Le solde du séjour doit être payé au plus tard 30 jours avant le début de l'activité. En cas d'inscription dans les 30 jours précédant le départ, vous devez nous adresser l'intégralité du prix du séjour, pour participer aux différentes activités d' Argos.

2- Paiement

ARGOS VOYAGES EURL
Société au capital de 4000 euros – 523 673 747 R.C.S NICE
12 Route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup
Immatriculation au registre de voyages et de séjours IM 006100084

ARGOS Voyages accuse réception du règlement de l'acompte par voie de courrier électronique ou par téléphone. En cas de règlement par carte bancaire, le solde de votre voyage incluant les prestations annexes demandées par vous, les taxes obligatoires, et éventuellement les suppléments comme l'assurance (voir sera débité automatiquement un mois avant le départ) autres types de règlement le solde du montant du voyage devra être réglé, sans relance de notre part, au plus tard 30 jours avant le départ. Tout retard dans le paiement du solde pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés au paragraphe 4. Pour toute inscription à moins de 30 jours de la date de départ, le règlement doit être effectué en une seule fois et pour la totalité du montant du voyage. L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'après la réception de ce règlement accompagné du bulletin d'inscription définitif signé. Le montant des assurances souscrites par le client est dû à compter de la signature du bulletin d'inscription et doit être réglé à ce moment.

3- Modifications demandées par le client avant le départ

Pour toute modification demandée plus de 30 jours avant le départ, une somme forfaitaire de 30 € par personne pourra être retenue. A moins de 30 jours du départ, toute modification pourra être considérée comme une annulation suivie d'une réinscription. Il pourra en conséquence être perçu des frais d'annulation dans les conditions visées au paragraphe 4.

4- Frais d'annulation

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer ARGOS par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible, auprès du service réservation d'ARGOS. C'est en effet la date d'accusé de réception de cette lettre qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. Attention, en fonction des voyages et de la date d'annulation, les frais de dossier sont susceptibles de ne pas être pris en charge par l'assurance annulation.

Toute annulation à plus de 60 jours du départ donne lieu à la perception de frais de dossier non remboursables par l'assurance annulation.

Barème des frais d'annulation retenus :

Plus de 60 jours avant le départ : Frais de dossier de 30 € par personne pour un voyage en France métropolitaine, 60 € pour un voyage en Europe (CEE) et 150 € pour un voyage hors Europe (CEE)

Entre 59 et 30 jours avant le départ : Frais de dossier de 45 € par personne pour un voyage en France métropolitaine, 100 € pour un voyage en Europe (CEE) et 250 € pour un voyage hors Europe (CEE)

Entre 29 et 21 jours avant le départ : 35 % du montant total du voyage avec un minimum de 150 € pour un voyage en Europe (CEE) et un minimum de 350 € pour un voyage hors Europe (CEE)

Entre 20 et 8 jours avant le départ : 65 % du montant total du voyage

A moins de 7 jours avant le départ : 100 % du montant total du voyage.

Dans le cas où un billet d'avion ou de bateau ou de train aurait été émis à l'avance ou pour lequel ARGOS aurait souscrit des engagements auprès d'une tierce société de transport routier, aérien ou naval, il sera facturé en plus des frais d'annulation prévus dans le cadre du barème ci-dessus des frais égaux à 100% du prix du billet, quelle que soit la date d'annulation. Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement. Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, les frais d'annulation vous seront facturés par ARGOS. Si vous avez souscrit une assurance annulation, le montant des frais d'annulation doit au préalable être soldé auprès d'ARGOS. A réception, nous vous remettons les pièces justificatives nécessaires à la présentation de votre dossier de demande de remboursement auprès de la compagnie d'assurance.

Tarifs

Les prix applicables au jour de votre inscription sont ceux figurant dans la dernière version de la fiche technique publiée par ARGOS. Conformément à la loi, nous pouvons nous trouver dans l'obligation de modifier nos prix et/ou

nos programmes pour tenir compte de :

– la variation des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré. En cas d'une modification du prix lié à une variation du taux de change, ARGOS s'engage à en informer le client par courrier au plus tard 21 jours avant la date de son départ.

– Des variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants.

– De la variation des redevances et taxes afférentes aux prestations fournies telles que taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, ou de sécurité.

Tout refus de la part des clients inscrits de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation de la part du client pour laquelle il sera fait application des dispositions du paragraphe 4

Les tarifs sont forfaitaires, aucun remboursement de prestation qui n'aurait pu être consommé ne sera possible

5 – Responsabilité

ARGOS ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque participant est tenu de se plier aux règlements et formalités de police, de douanes ou de santé à tout moment du séjour. Il doit également prendre à sa charge l'obtention de tous les documents exigés par les autorités du pays (pièce d'identité, visas, vaccins...). Agissant en qualité d'intermédiaire entre les participants les prestataires de service, ARGOS ne saurait être confondu avec ces derniers, qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. En cas de modification de programme indépendante de sa volonté (dates, horaires, itinéraire...), les participants ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité.

6 – Réclamations

Sauf en cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle voie de recours judiciaire, toute réclamation devra être adressée à : ARGOS – Réclamations – 12 route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, accompagnée des pièces justificatives. Tout litige est du ressort du tribunal de commerce de Nice.

7 – Loi « Informatique et libertés »

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de non-divulgence des informations qui vous concernent en vous adressant à ARGOS directement. Sauf avis contraire de votre part, ARGOS se réserve la possibilité de vous adresser par voie électronique ou postale de la documentation commerciale. Au cours du séjour, les participants pourront être filmés ou photographiés, pour notamment mettre en ligne des photos sur le site Internet et les réseaux sociaux, si bien sur le droit à l'image a été accepté sur la fiche d'inscription.

8- Assurance séjour

Attention : les objets personnels des membres ne sont pas couverts.

Argos Voyages vous propose une souscription d'assurance auprès d'ASSUREVER. Deux types de garanties sont proposés : Multirisque (4.2% du montant du séjour) Option Protection sanitaire (5.2% du montant du séjour) –

[Télécharger les conditions résumé d'assurance Assurever](#)

Spécifiquement adaptés pour les voyages, « ASSUREVER » propose les garanties « annulation, assistance / rapatriement et bagages » et une option Protection sanitaire. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Il appartient au client de vérifier, en préalable à son inscription, les risques pour lesquels il est déjà couvert. Il convient de noter qu'une assurance « assistance / rapatriement » est vivement conseillée pour le type de séjours proposés par ARGOS. Au cas où vous ne souhaiteriez pas souscrire l'assurance d'ARGOS, il vous sera demandé de nous fournir les coordonnées de votre propre assureur ou de décharger ARGOS de toute responsabilité en attestant que vous avez bien été informé par ARGOS de l'opportunité de disposer d'une telle assurance.

Vous trouverez les dispositions générales d'assurance en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.argosjunior.com/wp-content/uploads/2020/12/avec-optionprotection-saniataire20200642G1.pdf>

La garantie prend effet à compter de l'inscription et après règlement du coût de cette garantie qui correspond à

ARGOS VOYAGES EURL

Société au capital de 4000 euros – 523 673 747 R.C.S NICE

12 Route de Saint Jean 06140 Tourrettes sur Loup

Immatriculation au registre de voyages et de séjours IM 006100084

4,2% du montant de la prestation sans option protection sanitaire et cette assurance ne peut être souscrite après l'inscription.

9- Inadaptation

En cas d'inadaptation au stage, week-end ou séjour, l'enfant pourra être renvoyé chez vous. Vous serez prévenu personnellement. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour seront à votre charge y compris celui de l'accompagnateur.

10- Suppression et annulation d'un séjour

ARGOS peut être contraint d'annuler un départ si le nombre de participants inscrits est inférieur au minimum requis figurant dans le descriptif du voyage. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 21 jours avant la date de départ initialement prévue et, dans la mesure du possible, il vous sera proposé un choix de voyage alternatif que vous serez libre de décliner. Dans ce cas, ARGOS procédera dans les meilleurs délais au remboursement intégral des sommes que vous aurez versées.

11- Départ, Retour, Adresse, Téléphone

La date, l'heure et le lieu de départ et de retour vous seront communiqués par courrier deux semaines avant le départ. Au départ et au retour, la présence d'un adulte accompagnant le mineur est obligatoire.

Un numéro de téléphone portable vous sera communiqué afin de nous joindre sur le lieu de départ et de retour.

12- Soins Médicaux

Durant le séjour, Argos Junior fait l'avance des frais médicaux nécessités par l'état de santé de l'enfant (visite chez le médecin, produits pharmaceutiques). En fin de séjour, les feuilles de sécurité sociale vous seront envoyées après remboursement. En cas de maladie ou d'accident, le directeur du séjour informera parents et responsables dans les délais les plus brefs.